

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Lors de la deuxième semaine de mon premier stage en enseignement, j'avais préparé une leçon pendant des jours, le type de plan de cours qu'on prépare lorsqu'on n'a pas l'expérience d'une vraie classe ou qu'on a oublié ce qu'est enseigner dans le monde réel. Une fois devant les élèves, j'ai fait tout ce que j'avais prévu dans mon plan de cours, peu importait si la trotteuse de l'horloge avançait beaucoup trop vite à mon goût et peu importait si les élèves arrivaient à suivre. Une fois les élèves partis, j'ai pris le temps de réfléchir à ce qui venait de se passer. Une grande déception s'est emparée de moi. En effet, force était de constater que j'avais oublié l'objectif de mon action pour plutôt prioriser la victoire d'une course contre la montre. Je me suis promis de ne jamais répéter cette erreur.

Je crois qu'il importe que nous nous rappelions que, dans la présente ronde de négociation, notre objectif est d'obtenir une entente satisfaisante pour nos conditions de travail, pour notre salaire et pour notre accès à une retraite décente. Au cours des dernières semaines, certains ont tenté de nous détourner de notre but. Pour eux, il y avait urgence que la FAE et ses membres aillent chercher une entente de principe aux tables sectorielle et intersectorielle. Leur argumentaire se basait sur le fait que d'autres organisations détenaient des ententes de principe à soumettre à leurs membres. Notre négociation nous appartient. C'est ce qui se passe à nos tables qui doit guider nos choix. Lors de l'Assemblée générale des membres du mercredi 13 janvier, l'état de la situation pour les négociations sectorielle et intersectorielle vous a été présenté. Vous avez pu constater qu'il n'y a pas matière à entente de principe. Nous prendrons donc le temps nécessaire afin d'arriver à une entente satisfaisante. Les problèmes rencontrés dans nos écoles et notre appauvrissement ne sont pas disparus par enchantement pendant la période des fêtes!

Notre Fédération se retrouve-t-elle isolée? Non. D'autres organisations ne recommanderont pas l'entente de principe intersectorielle du Front commun à leurs membres puisqu'elles la jugent insatisfaisante. Le plus grand isolement que pourrait vivre notre organisation syndicale surviendrait si elle se déconnectait de ses membres et tentait de dorer une pilule amère. Ceux qui se retrouvent isolés présentement sont plutôt ceux qui ne reconnaissent pas l'importance de l'école publique et la valeur des gens qui y travaillent. Nous devons exercer une pression constante sur ces individus afin qu'ils plient, alors que nous, conscients de l'importance de l'objectif à atteindre, **nous ne plierons pas!**

Claude Tardif

Claude Tardif,
président



NÉGOCIATION 2015-2016

À quoi sert un syndicat pour les salariés précaires, à contrat, en suppléance occasionnelle?

À informer surtout et à défendre ces salariés car, trop souvent, les directions tentent de profiter de leurs statuts précaires pour combler des lacunes (dans la convention collective). Par exemple, il n'y a pas de temps prévu dans la convention pour écrire des rapports, pour corriger des examens ou des travaux, pour planifier des cours pour les suppléants occasionnels lorsqu'ils doivent enseigner durant 3 semaines.

Dans notre demande de négociation 2015, par exemple, le syndicat a tenté de faire reconnaître le temps que les suppléants occasionnels utilisent à la fin de la journée pour rédiger le compte-rendu de leur journée et faire le suivi nécessaire. L'infirmière en hébergement, à la fin de son quart de travail, aura 15 minutes de reconnues (entente sectorielle 2015).

Ce qui est particulier dans le monde de l'enseignement, c'est que certaines directions tentent de combler les lacunes (ce que le syndicat n'aura pas réussi à obtenir face à une partie patronale fermée) en manipulant les salariés, en exigeant des services gratuits et bénévoles...

Petites histoires vécues :

La direction demande à un suppléant occasionnel qui sera en classe pour une période de 2 semaines de corriger des examens parce que les parents exigent de connaître les résultats des derniers examens. La direction pourrait payer le suppléant lors d'une journée pédagogique ou le payer une journée de plus... Si elle ne peut le rémunérer, elle devrait attendre le retour de l'enseignant titulaire et aviser les ressources humaines de sa commission scolaire que c'est un problème récurrent à régler (ce qui doit se faire en négociation).

Malheureusement, plusieurs directions profitent du statut précaire en espérant que le salarié pliera l'échine et se laissera manipuler dans l'espoir d'être bien vu par la direction!

La situation se règle bien souvent lorsque le suppléant s'informe auprès de son délégué à l'école, qui, à l'occa-

sion, devra rappeler à la direction qu'elle ne peut exiger de la correction aux suppléants occasionnels.

De nombreuses situations problématiques pourraient se régler lors de la négociation si tel était réellement le souhait des directions d'école.

La pression lors de cette négociation 2015 si difficile a été celle des directions d'école qui souhaitent s'approprier notre autonomie professionnelle de différentes façons.

Leurs souhaits : des ententes plus souples pour contourner des règles dans la convention collective (les ratios, l'horaire, les dépassements) pour ainsi favoriser une « organisation de travail plus souple » adaptée aux besoins du milieu.

C'est comme pour notre développement professionnel, selon les directions, nos besoins en perfectionnement devraient être établis en fonction des besoins exprimés par ces dernières!

Les négociations se poursuivront dans les prochaines semaines en mettant de l'avant nos propositions, particulièrement celles entourant nos 5 grandes priorités.

- 1- La tâche et l'autonomie professionnelle;
- 2- La lutte à la précarité;
- 3- Les services à l'élève;
- 4- Les ratios;
- 5- La bonification des congés.

Nous souhaitons travailler en vue d'une amélioration réelle du quotidien des enseignants.

Entre-temps, le plan d'action continue ainsi que nos moyens de pression. La lutte doit nous amener de meilleures conditions de travail pour tous, et plus que jamais, nous devons démontrer notre détermination. Nos directions et les gestionnaires de nos commissions scolaires devront se rendre compte que rien n'est réglé et que leurs propositions sont inacceptables.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

SAVIEZ-VOUS QUE...

- Les enseignants à contrat peuvent se prévaloir des droits parentaux prévus à la convention collective?
- Une enseignante à contrat a droit au congé de maternité et à l'indemnité complémentaire?
- L'enseignant qui recevra 70% de son salaire par le RQAP, recevra 30% en indemnité complémentaire de la commission scolaire pour son congé de paternité?

Les enseignantes souhaitant s'informer sur leurs droits parentaux sont invitées à communiquer avec la soussignée pour prendre rendez-vous et ainsi recevoir toute la documentation et établir les échéanciers pour faire parvenir les lettres nécessaires à la commission scolaire.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail



PRISE DE RETRAITE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

Pour les enseignantes et les enseignants qui prennent leur retraite au cours de l'année scolaire, veuillez noter que vos protections d'assurance collective (maladie incluant les médicaments et vie) **prennent fin à la date de la prise de votre retraite.**

Si vous désirez maintenir des protections d'assurance une fois à la retraite (maladie **EXCLUANT les médicaments** ou vie), **vous avez 90 jours** suivant la date de votre retraite pour adhérer **sans preuve d'assurabilité.**

À moins d'avoir accès au régime d'assurance collective de votre conjoint ou conjointe pour la couverture d'assurance médicament, vous **devez vous inscrire à la RAMQ** (1 800 561-9749) pour vous assurer une protection.

Pour les enseignantes et les enseignants ayant accès à des protections d'assurance maladie complémentaire, vous devez tout de même remplir le formulaire 3992 de La Capitale afin de vous faire exempter; cela vous permettra de conserver votre droit d'adhésion à l'assurance maladie complémentaire (protection individuelle) pour personnes retraitées sans preuve d'assurabilité lorsque vous n'aurez plus accès à une assurance collective.

Les formulaires sont disponibles sur le site de l'association des personnes retraitées de la FAE (APRFAE.CA) :

- assurance vie collective (9995) ;
- régime individuel d'assurance maladie (3992).

Pour toute question en lien avec la retraite, je vous invite à communiquer avec moi au bureau du SEO.

Robert Guérin, vice-président

RÉGIME DE RETRAITE - HAUSSE DU TAUX DE COTISATION DU RREGOP

À compter du 1er janvier 2016, le taux de cotisation au RREGOP passe de 10,50 % à 11,12 %. Pour les enseignantes et les enseignants cotisants au RRE, le taux demeure inchangé à 8,08 %.

Robert Guérin, vice-président

RETOUR SUR LE SONDAGE DES SPÉCIALISTES DU PRIMAIRE

Le comité des spécialistes du SEO tient à remercier toutes les enseignantes et tous les enseignants qui ont répondu au dernier sondage. Avec un taux de participation de plus de 40 %, nous serons en mesure de dresser un portrait de la réalité quotidienne des spécialistes des trois (3) commissions scolaires.

À noter que le *social* des spécialistes aura encore lieu cette année autour du mois de mai. Les détails suivront au printemps.

Le comité des spécialistes du SEO

Johanne Gaumond, CSPO: gjohanne36@hotmail.com

Jonathan Meunier, CSD: meunierjo@hotmail.com

Yvan Dufour, CSD: yvan.dufour@hotmail.com

Pierre Guénard, CSD: pierreguenard@yahoo.fr

Marc Mineault, CSCV: marcath@videotron.ca

Jean-Simon Boivin, CSD: jean-simon.boivin@hotmail.com



Imprimé sur du **Rolland Enviro Print**, contenant 100% de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

ASSURANCE COLLECTIVE CONTRAT 9995

CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2016

L'assureur La Capitale a procédé au calcul des taux devant s'appliquer pour l'année 2016 en se basant sur les résultats d'expérience disponibles. Ces calculs ont permis d'en arriver à une augmentation globale de 9,4 % pour les enseignantes et les enseignants membres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). L'augmentation des taux applicables à chaque personne assurée variera selon son salaire, les régimes choisis et la protection d'assurance.

ASSURANCE VIE OBLIGATOIRE À MOINDRE COÛT ET AVEC DROIT DE RETRAIT

En combinant les différents résultats d'expérience des dernières années, la FAE et l'assureur La Capitale ont convenu, pour l'année 2016, d'une diminution globale de la tarification de 7 % pour l'assurance vie de base de la personne adhérente, de la personne conjointe et des enfants à charge. Nous vous rappelons que, depuis le 1^{er} janvier 2014, la participation au régime d'assurance vie de base de 10 000 \$ est obligatoire pour la personne adhérente. Un droit de retrait peut être exercé dans les 90 jours de l'adhésion en complétant la section de l'assureur, disponible sur le site Web du SEO : <http://s-e-o.ca/assurances.html>

ASSURANCE SALAIRE TOUJOURS À MOINDRE COÛT

La FAE et l'assureur La Capitale ont aussi convenu d'une **diminution globale de 4 %** en raison des résultats d'expérience analysés qui se sont avérés encore une fois favorables. La protection d'assurance salaire longue durée demeure obligatoire et complète la protection offerte par le régime d'assurance salaire courte durée (104 premières semaines d'invalidité) prévue dans la convention collective (E.N. 5-10.27).

ASSURANCE MALADIE À COÛT PLUS ÉLEVÉ

La FAE et l'assureur ont convenu d'appliquer **une augmentation de la tarification de 18,8 %** pour la garantie d'assurance maladie. Cette hausse des primes tient compte notamment de facteurs liés au désengagement de l'état en la matière. En effet, la loi 28 qui permet aux pharmaciens de poser certains gestes médicaux contre rétribution contribue à la hausse puisque ces montants peuvent être soumis à l'assureur et non à la RAMQ. De plus, la hausse du coût des médicaments ainsi que l'augmentation rétroactive au 3 décembre 2014 de la taxe provinciale sont comptabilisées dans cette nouvelle tarification. La protection de l'assurance maladie est obligatoire. Une personne assurée peut cependant s'exempter à la condition de démontrer qu'elle est assurée en vertu d'un autre régime d'assurance collective.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2016, il y aura ajout des services de psychothérapie aux garanties couvertes par le contrat d'assurance collective.

Pour plus d'informations sur les assurances collectives, nous vous invitons à consulter le site Web du SEO en vous rendant à l'adresse suivante : <http://s-e-o.ca> onglet Assurances.

Pour toute question en lien avec les assurances, je vous invite à communiquer avec moi au bureau du SEO.

En cas de divergence entre le présent texte et le contrat d'assurance, ce dernier prévaut.

Robert Guérin, vice-président



ÉCHANGES POSTE-À-POSTE

J'enseigne présentement en 3e année à l'école Des Cépages à la Commission scolaire des Draveurs et j'aimerais faire un échange poste-à-poste avec une enseignante ou un enseignant de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais. Je vise le secteur d'Aylmer ou du Plateau. Vous pouvez me joindre par courriel à l'adresse suivante : rlemieux@edu.csdraveurs.qc.ca

Renaud Lemieux, enseignant à l'école Des Cépages

DES SITES WEB BIEN UTILES

Vous désirez lire le dernier communiqué aux médias de la FAE, trouver un collègue qui souhaite faire un échange poste-à-poste, visionner une publicité de votre fédération ou vous informer sur les grands dossiers traités par la FAE? Eh bien, nous vous invitons à consulter le site web de la FAE (lafae.qc.ca). Nous ne pouvons énumérer ici l'ensemble des informations que vous pourrez y dénicher, mais soyez assurés que vous vous sentirez concernés par divers éléments que vous trouverez sur le site de votre fédération.

Il en va de même pour le site web du SEO (s-e-o.ca). Vous pouvez y trouver vos conventions collectives (locale et nationale), la procédure pour l'obtention de service ou l'identification d'un élève HDDA, les activités syndicales à venir, etc.

En espérant que vous irez y jeter un petit coup d'œil.

Claude Tardif, président

TROP CHER?

Le ministre Coiteux prétend qu'il ne peut pas donner plus que ce qui est actuellement proposé en augmentation salariale à la fonction publique. Selon lui, chaque pourcentage d'augmentation octroyé à **l'ensemble** des employés de l'état coûtera 240 millions au gouvernement. Cette somme est-elle si rocambolesque?

Pour les années financières 2014-15 à 2019-20, celles qui couvriront vraisemblablement notre prochaine convention collective, les libéraux verseront **14,4 milliards** de dollars dans le Fonds des générations. Pourtant, les investissements faits dans ce fonds ne constituent guère un facteur déterminant dans le long processus de réduction de la dette. Ce sont plutôt deux autres facteurs : la croissance du PIB et l'évolution des soldes budgétaires. Soulignons qu'une partie des augmentations salariales versées à la fonction publique contribue à augmenter le PIB de la province puisque les employés de l'état ne vivent pas en vase clos et, par leurs achats, font tourner l'économie. De plus, vous êtes à même de constater qu'une portion des hausses salariales des employés du gouvernement retourne directement dans les coffres de l'état sous forme d'impôt et de taxes.

Au cours de la même période, les investissements pour les infrastructures seront de l'ordre de **55,5 milliards**. À cela s'ajoute le 1,4 milliard de dollars versés à Bombardier. Par ces sommes, le gouvernement affirme vouloir préserver des dizaines de milliers d'emplois bien rémunérés parce que c'est bon pour l'économie du Québec. Domage qu'il n'ait pas le même le même raisonnement pour les 500 000 salariés de la fonction publique!

Le gouvernement n'est pas dans une impasse financière. Il fait tout simplement le choix de privilégier certains investissements au détriment de ses employés. Pour justifier ses décisions, il sort dans les médias en brandissant des chiffres qui peuvent sembler astronomiques. Quand on relativise les choses, on constate bien qu'il ne fait que des opérations de relation publique. Ne nous laissons pas bernier.

Claude Tardif, président

Faire un don

À ce jour, 4 144 663 \$ ont été amassés, soit 81,3 % de l'objectif.

Votre don peut être fait en un ou plusieurs versements, par chèque, déduction à la source (au travail), prélèvements bancaires ou carte de crédit (Visa et MasterCard acceptées). Vous pouvez aussi le faire en ligne à www.centraideoutaouais.com

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en relations du travail

J'ai choisi Centraide Outaouais
Fière membre du Cabinet de campagne 2015
Division Éducation

Merci d'éclairer les vies de notre communauté!



CIVILITÉS

Nous nous joignons aux enseignantes et aux enseignants du Centre l'Escale de la CSD pour offrir nos condoléances à Yves Blais, enseignant au centre, pour le décès de sa mère survenu le 7 décembre 2015.

HOMMAGE À LOUIS BELCOURT PAR MARIE-CHANTAL DUCHAUSSOY

Lors des funérailles de Louis, Marie-Chantal étant à Québec pour les négociations, ce texte a été présenté par Me Josée Moreau, avocate pour le SEO.

Louis... Louis Belcourt

Louis, c'était une encyclopédie du syndicalisme enseignant, une figure de proue pour le SEO, un personnage, un ami pour certain, une référence solide pour plusieurs, un modèle pour moi. Louis, c'était mon mentor.

Je n'ai jamais cru pouvoir remplir les souliers de Louis et je n'aurai jamais cette prétention. C'est avec un grand honneur que je souhaite lui rendre un hommage au nom du SEO.

Pour moi, d'abord jeune déléguée, il fut rapidement une référence précieuse.

J'aimais prendre toutes les questions des enseignants à mon école pour apprendre d'abord et me référer à Louis pour les bonnes réponses sur l'interprétation de la convention collective. Il fallait quand même avoir le temps quand on appelait Louis.

C'était un passionné, il fallait l'entendre expliquer, avec l'enthousiasme d'un enfant dans un magasin de bonbons, une obscure décision de l'arbitre Harry Frumkin de 1984 qui avait donné un droit à un enseignant.

Quand on appelait Louis, on avait besoin d'une période libre devant nous. Pas question de lui poser une question dans une pause de 5 minutes, même si la question se répondait techniquement par une réponse simple comme oui ou non. Quand on posait une question à Louis, le cours du droit venait en prime.

Il a été plus de 27 ans le vice-président en relations de travail au SEO. Pour moi, et pour bien des membres, il était le cœur du syndicat.

Il en a gagné des batailles pour nous les enseignants avec sa complice des débuts, Me Josée Moreau.

De lui, elle a toujours dit que c'était son plus vieux couple.

Je l'ai vu aussi évolué avec Me Maryse Lepage avec qui, pince-sans-rire, il n'en manquait pas une! J'ai toujours apprécié son humour intelligent.

Avec mon président, Claude Tardif, je m'amusais à lire leur courriel que souvent Claude faisait suivre lorsque Louis nous apportait un éclairage nouveau. Il y avait presque toujours une blague qui commençait ou finissait le courriel! Une ou deux petites phrases pour nous faire sourire.

Avec Martin Labrecque, notre vice-président, il m'arrive parfois de retrouver chez lui, dans ses expressions, des mimiques de Louis. C'est sûrement à cause de tous les bons moments qu'ils ont partagé ensemble.

J'étais présente quand, les collègues de la FAE, ont souligné sa retraite avec un beau gros gâteau sans sucre. C'était un homme apprécié et souvent appelé « Le grand sage » par son copain Bernard du SEBL. Il était la ressource chez nos jeunes ressources de la FAE. L'avocat sans toge!

C'était aussi un grand sensible. Il n'aimait pas le montrer... Il a été touché par l'ovation que lui a rendu des centaines de membres de la FAE, un après-midi dans un rassemblement de délégués lors de la dernière négo. Il a touché avec ses phrases percutantes, son humour, son débit rapide, des centaines de délégués qui lui ont bien rendu. On peut le voir encore sur YouTube avec sa belle barbe de syndicaliste.

Le SEO, c'était sa 2e famille. Il y a mis son cœur, son ardeur et sa passion. Mais sa vraie passion, c'était sa famille. Louis a toujours parlé en bien de ses quatre (4) enfants; sa gang! On sentait qu'il aimait leur contact, qu'il était disponible pour eux et qu'une fois devenu grand-père, cet amour s'est agrandi à ses petits-enfants.

Il nous en parlait souvent, tout le temps lorsqu'il revenait au bureau pour travailler avec l'exécutif ces dernières années. Il ne manquait pas de faire toujours un petit saut dans le bureau de Robert ... qui avait droit à ses anecdotes de grand-père.

Il a été très précieux et a joué son rôle de mentor avec un grand respect pour moi.

Il voulait que je prenne ma place, il se faisait discret et en même temps très présent lorsque je le souhaitais.

En peu de mots, avec une phrase bien sentie, en baissant la voix comme s'il parlait dans sa barbe, il m'a enseigné la base des relations de travail.

Oui, mais que je lui dis, il faut que je demande un écrit...

C'est pas nécessaire...

Oui, mais....

Si on te dit oui, pis qu'on se retourne de bord, tu vas t'en souvenir...

Si tu dis oui, pis que tu te retournes de bord, y vont s'en souvenir...

Ta parole est d'or en relations de travail.

C'est pas pour rien qu'il était respecté de la partie patronale.

Nous avons échangé, à ma 1re année, des dizaines ou des centaines de courriels. Jamais, il ne m'a fait attendre sinon quelques lundis lorsqu'il était dans le bois. J'aimais donc l'entendre me raconter ses promenades en kayak avec les enfants, avec le petit et ses anecdotes de camping.

Sa deuxième famille a peut-être été le syndicat, mais je dois vous raconter une petite anecdote...

À mes débuts, je restais souvent tard au bureau et je savais que Louis souhaitait pour moi que le syndicat ne prenne pas toute la place.

Un soir, il me reste une question dont je ne trouve pas la réponse et j'envoie un courriel à Louis. Il devait être autour de 18h30.

Première ligne que je reçois : En gros, en gras, en noir, souligné «Qu'est-ce que tu fais? Va t-en chez vous ! » J'avais oublié qu'il pouvait voir l'heure...

Bon, je n'ai pas toujours intégré ses leçons, il m'arrive de travailler tard encore, mais je pense toujours à lui dans ce temps-là et je sais qu'il me dirait, qu'il nous dirait, qu'il faut savoir doser, que le travail ne peut pas et ne doit surtout pas prendre toute la place...

J'écris ce soir avec un pincement au cœur à quelques jours d'aller te saluer pour une dernière fois, la gorge serrée sans savoir si je pourrai moi-même lire ces quelques mots. Je me console en me disant que sur ce coup-là, tu comprendras!

(Marie-Chantal est à Québec pour la négo...)

Je retiens de toi, Louis, que ta plus grande réussite, c'est finalement ta famille!

Mais je te dis, au nom du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, un grand merci, mille mercis pour tout ce temps que tu nous as dédié.

Salut Louis!

Marie-Chantal Duchaussoy





UN DERNIER AUREVOIR... LE DERNIER TEXTE DE LOUIS BELCOURT PARU DANS LE SYN CHRONIQUE - VOL 24 NUMÉRO 9, DATÉ DU 15 JUIN 2009

Bonne chance, au revoir et merci !

Juste avant de m'en aller, pour une dernière fois, permettez-moi de glisser sous vos yeux et dans vos esprits quelques mots qui, pour une fois, n'auront rien du caractère juridique qui allait avec le poste que je détenais.

L'année scolaire que vous vivrez en 2009-2010 sera marquée par une négociation nationale, la première dans un bateau dirigé par la Fédération autonome de l'enseignement. Toutes et tous doivent participer à cette négociation, il n'y aura pas de place pour les spectatrices et les spectateurs. Le mot solidarité n'est pas un mot que l'on scande à une ou deux manifestations à tous les 3 ou 4 ans. C'est un mot qui se vit à chaque jour, par tout le monde et pour tout le monde. Parmi les nombreux dossiers en négociation la question des élèves EH-DAA est prioritaire et doit être réglée. Ces élèves, identifiés ou non, se retrouvent dans tous les secteurs d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, adulte et formation professionnelle). Sans vouloir être alarmiste, je crois que si aucune solution ne vous vient en aide face à ce problème, des carrières seront écourtées soit parce que des personnes quitteront l'enseignement pour un autre emploi, soit parce que le nombre d'absences pour invalidité découlant de la lourdeur de la tâche augmentera; les victimes quitteront les écoles et les centres pour aller panser leurs plaies. Ayez à l'esprit que votre négociation se fait pour vos qualités de travail et de vie. Bonne chance !

Dans une deuxième vague de mots, un merci sincère à toutes celles et ceux qui m'ont permis pendant plus de 25 ans d'accomplir un travail que j'aimais et que j'aime toujours. Je ne nommerai personne, j'ai tellement peur que ma mémoire qui a l'âge de mes cheveux perde un nom. Toutes et tous, que vous soyez enseignantes ou enseignants, déléguées ou délégués dans les établissements, membres du conseil d'administration, élues ou élus politiques, ou employées du syndicat, m'avez permis d'apprendre ce métier, de l'accomplir et de l'aimer. Je ne vous l'ai point dit avant, voilà, vous savez !

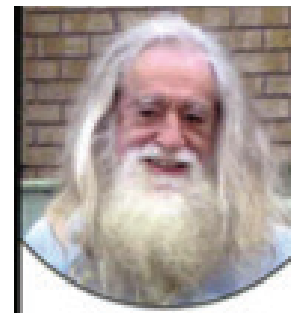
Je m'en voudrais de quitter sans adresser un merci spécial à toutes les femmes enceintes à qui j'ai parlé pendant ces années pour les aider à se sortir des méandres que sont les droits parentaux. Quand les journées étaient difficiles sur le plan des droits syndicaux, de vous venir en aide dans une situation réjouissante fût pour moi un baume. Mesdames, sincèrement merci.

À vous tous, comme les dernières journées de beau temps avant que l'hiver ne vienne, je fais un signe de la main, pour vous dire au revoir et je vous salue bien bas.

À vos luttes et vos gains je porterai toujours une attention particulière mais je le ferai en spectateur, les autres rôles ne sont plus pour moi.

Bonne chance, au revoir, mais surtout merci.

Louis Belcourt



Louis Belcourt
1949-2015

*Sa générosité
sa bonté,
son amabilité
et son humour
resteront gravés
dans notre mémoire
et notre cœur*

